

FICHE D'INSCRIPTION - STAGES CLOWNS -SAISON 2024-2025

FICHE D'INSCRIPTION À RENVOYER À LA COMPAGNIE MAINTES ET UNE FOIS 7 RUE COURTELINE 42100 SAINT ETIENNE OU PAR MAIL

A: mathilde@maintesetunefois.fr

FICHE IDENTITE (MENTIONS OBLIGATOIRES)					
NOM:	Date de naissance :				
Prénom : Profession : Adresse : Téléphone :	Email : Nom de Clown :				
EXPERIENCES ARTISTIQUES :					

DATES (Horaires à préciser)	INTITULE	LIEUX	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT*	TARIFS À REPORTER
ADHESION					15€
12 / 13 octobre 2024	Découverte du clown « Corps et Émotions »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
23 / 24 novembre 2024	Découverte du clown « rythme et sensation »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
18 / 19 janvier 2025	« Clown et Voix »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
15 / 16 février 2025	Découverte du clown « costumes et accessoires »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
22 / 23 / 24 février 2025 matériel de fabrication inclus	« Jeux masqués avec fabrication de son masque »	Cie Maintes et une fois		210,00 €	
15 / 16 mars 2025	« Clown et acrobatie »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
12 / 13 avril 2025	Découverte du clown « travail en groupe ou solo »	Cie Maintes et une fois	75€	70€	
8/ 9 / 10 mai 2025 hébergement 2 nuits en gîte	« Clown Intervenant Social »	Gîte de la Gelée		190,00 €	
28 / 29 juin 2025 hébergement 1 nuits en gîte	« Clown et Nature »	Gîte de la Gelée		150,00 €	
		REPO	ORTEZ LE TO	OTAL ICI 🗆	

^{*}TARIF REDUIT : demandeurs d'emploi, étudiants, adhérents à partir du 2ème stage. Attention reportez le tarif réduit adhérent uniquement à partir du 2ème stage!

Horaires : à la compagnie Le samedi : 13h30 – 18h30 au Le dimanche : 10h00 – 16h30, en Gîte de 9h30 à 17h sur la durée du stage.

Le Règlement complet valide l'inscription au stage, chèque à l'ordre du la compagnie Maintes et une fois, encaissé la veille du stage. **PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION** (report possible sur un autre stage, prévenir 3 semaines à l'avance maximum) Le stage est limité à 12 participants. Au-delà de ce nombre, les participants souhaitant s'inscrire seront placés sur liste d'attente.

REGLEMENT : -- en ligne sur hello Asso - Espèces - Prélèvement (Fournir un RIB)

CESSION DU DROIT D'IMAGE (loi du 17 juillet 1970) Chaque personne dispose sur son image et celle de sa famille d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à ce que cette image soit utilisée ou reproduite sans son autorisation. Dans un lieu privé, tout enregistrement sonore et/ou visuel ne peut être effectué qu'avec le consentement de la personne considérée. L'utilisation de l'enregistrement est également soumise à

autorisation. Dans un lieu public, les prises de vues peuvent être effectuées	s, en principe, sans autorisation. Mais le consentement de la personne
concernée est indispensable en cas de reproduction et de diffusion.	

J'accepte les conditions, consens, date et signe des deux mains pour valider mon inscription, ici :